

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars,

N°23.02.14

|                 |    |
|-----------------|----|
| Présents        | 10 |
| Pouvoirs        | 2  |
| Absents Excusés |    |

Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni à 17h00 en session ordinaire sous la présidence de Richard MALLIÉ  
Nombre de membres en exercice : 12  
Date de convocation du Comité Syndical : 24 mars 2023

**MEMBRES PRESENTS:** Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Isaac HASSINE, Evelyne LOUIS, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Sylvie SOUCHON, Dominique VALÉRA, Amapola VENTRON

**MEMBRE ABSENT EXCUSE:**  
Christian TANTI, Joseph CASSARO

**OBJET :**  
**SUBVENTION AUX**  
**COLLEGES 2023**

Monsieur le Président informe les membres du Syndicat, d'une demande de Monsieur le Principal du Collège Georges Brassens à Bouc Bel Air en date du 21 novembre 2022 et de Madame la Principale au collège Marie Mauron Cabriès en date du 9 janvier 2023, sollicitant une subvention pour l'aide au financement des voyages en faveur des élèves.

**Collège Georges Brassens à Bouc Bel Air**

- Voyage en Italie dans le cadre d'un séjour linguistique - 47 élèves
- Voyage en Espagne dans le cadre d'un séjour linguistique - 43 élèves

**Collège Marie Mauron à Cabriès**

- Voyage à Londres dans le cadre d'un séjour linguistique - 26 élèves
- Voyage en Espagne dans le cadre d'un séjour linguistique - 23 élèves
- Voyage en Italie dans le cadre d'un séjour linguistique - 40 élèves

Après examen des différentes demandes, Monsieur le Président propose le versement d'une subvention plafonnée à 1000 € par établissement.

**LE COMITÉ SYNDICAL**  
Où l'exposé de monsieur le Président  
Après avoir délibéré

Approuve à l'unanimité le versement des sommes indiquées soit 1000 € par établissement soit :

- 1000 € au collège Georges Brassens à Bouc Bel Air
- 1000 € au collège Marie Mauron à Cabriès

Dit que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget 2023 du Syndicat,

Fait et délibéré, Les jours, mois et an susdits  
Ont signé au registre, tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le  
Président, Compte-tenu de la  
réception en  
Sous-Préfecture  
le : ..... et de la  
publication le : .....



Richard MALLIÉ,  
Président